

# Fiche de données de sécurité

page: 1/10

BASF AGRO France Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 24.03.2006

Produit: **ACROBAT M DG**

Version: 2.0

551 00 F

(30128228/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 27.03.2006

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société

### ACROBAT M DG

Utilisation: produit phytosanitaire, fongicide

Société:

BASF Agro SAS  
21, chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY cedex

Renseignements en cas d'urgence:

Tel.: +49-1802273 112  
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)  
Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

## 2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux

diméthomorphe

Teneur (W/W): 9 %  
Numéro CAS: 110488-70-5  
Numéro-CE: 404-200-2  
Symbole(s) de danger: N  
Phrase(s)-R: 51/53

Mancozeb

Teneur (W/W): 60 %  
Numéro CAS: 8018-01-7  
Symbole(s) de danger: Xi, N  
Phrase(s)-R: 37, 43, 50/53

Préparation à base d'alkylsulfonate de sodium

Teneur (W/W): 3 %

Symbole(s) de danger: Xi

Phrase(s)-R: 36/37/38

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

---

### 3. Identification des dangers

Irritant pour les voies respiratoires.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

### 4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, extincteur à poudre, poudre d'extinction

Risques particuliers:

Dioxyde de soufre, sulfure d'hydrogène, monoxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, disulfure de carbone, oxydes d'azote  
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Éviter le dégagement de poussières. Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Éliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter la formation de poussières. Éviter le dépôt de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Ne pas exposer aux substances susceptibles d'être oxydées. Le produit est combustible.

### Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des acides. Séparer des agents oxydants.

Autres données sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

---

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas de formation de poussières. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Retirer les vêtements souillés. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	solide, granulés
Couleur:	beige
Odeur:	typique de soufre
Valeur du pH:	6,9 (10 g/l) (en dispersion)
Point d'éclair:	non applicable
Inflammabilité:	non auto-inflammable
Pression de vapeur:	non applicable
Densité apparente:	680 - 710 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau:	dispersible

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:  
température: > 30 °C  
Eviter l'humidité.

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:  
acides, agent d'oxydation, composés organiques

Réactions dangereuses:  
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

DL50 rat femelle (par voie orale): 2.770 mg/kg  
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

CL50 rat (par inhalation): > 6,4 mg/l 4 h

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

### **Irritation**

*Données relatives à : Mancozeb*

***Irritant pour les voies respiratoires.***

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

### **Sensibilisation**

cobaye: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

### **Autres informations sur l'écotoxicité**

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **12. Informations écologiques**

### **Ecotoxicité**

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50, 96 h, 1,48 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50, 48 h, > 1,1 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50, 72 h, 17,3 µg/l, *Selenastrum capricornutum*

### **Persistance et dégradabilité**

*Données relatives à : diméthomorphe*

*Données sur l'élimination:*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à : Mancozeb*

*Données sur l'élimination:*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

-----

## Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre

<b>ADR</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: MANCOZEBE 60%, DIMETHOMORPHE 9%)

<b>RID</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: MANCOZEBE 60%, DIMETHOMORPHE 9%)

### Transport fluvial intérieur

<b>ADNR</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: MANCOZEBE 60%, DIMETHOMORPHE 9%)

BASF AGRO France Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE  
 Date / mise à jour le: 24.03.2006  
 Produit: **ACROBAT M DG**

Version: 2.0

511 00 F  
 (30128228/SDS\_CPA\_FR/FR)  
 date d'impression 27.03.2006

**Transport maritime**

<b>IMDG/GGVSee</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Polluant marin	YES
	Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains MANCOZEB 60%, DIMETHOMORPH 9%)

**Transport aérien**

<b>OACI/IATA</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains MANCOZEB 60%, DIMETHOMORPH 9%)

**15. Informations réglementaires****Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales****Directives UE:**

## Symbole(s) de danger

Xi	Irritant.
N	Dangereux pour l'environnement.

## Phrase(s)-R

R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S37	Porter des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France):

Symbole(s) de danger

Xi Irritant.

Phrase(s)-R

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S23.3 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S24 Éviter le contact avec la peau.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: DIMETHOMORPHE, MANCOZEBE

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques.

**Autres prescriptions**

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1172

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): 9

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2 )

## 16. Autres informations

Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés: · Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation / · Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux / · Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation / · Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

N	Dangereux pour l'environnement.
Xi	Irritant.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.